

# Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP de Villarodin Bourget du 23 Novembre 2022 à 18h00 salle communale du Bourget

**L'invitation a été transmise aux propriétaires par courrier, e-mail, et voie d'affichage.**

**Présents : L'ensemble des membres du conseil syndical,**

**Excusés : membres du conseil syndical : Mrs, Bellissand Jacky, Georges Lozat, Buisson Éric, Daniel Parmier, Jean Louis Bermond.**

La commune de Villarodin Bourget est représentée par son adjoint, Mr Buisson Bruno

Lors de l'assemblée générale, Mme La Présidente rappelle le fonctionnement de l'Association, ses atouts et ses difficultés.

## **Rappel des statuts :**

L'Assemblée générale est valablement constituée quand le nombre total des voix des membres présents et représentés est au moins égale à la moitié plus une voix du total des voix de ses membres, de ce faite, les conditions n'étant pas remplies l'Assemblée Générale est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour dans l'heure.

Le quorum n'étant pas atteint l'AG débutera à 18h, comme prévu dans les statuts.

**Sont présents 25 Propriétaires et 22 procurations**

**Sont excusés dix propriétaires, le représentant du département M Dupraz Jérôme.**

Mme La Présidente prend la parole avec l'appui d'un power point (joint au compte rendu).

Mme La présidente remercie l'ensemble des membres présents par leur travail et leur présence cette année, souligne aussi le travail fourni par Mme Christine Bermond secrétaire de Mairie de Villarodin Bourget et rappelle l'étroite collaboration entre l'AFP et la collectivité.

Mme La présidente rappelle le rôle de l'AFP, fait remarquer le travail administratif durant l'année, de nombreuses réunions sont proposées pour son bon fonctionnement et son dynamisme ainsi que la complexité avec le trésor public pour le versement des indemnités aux propriétaires. (Depuis deux ans cette tâche incombe à l'AFP quant à l'écriture des mandats par propriétaires, pour le versement des indemnités)

Encore une année importante.

## **Rapport Financier**

Mme La Présidente demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour, afin de ne pas présenter le bilan financier. Ce travail n'étant pas abouti, Mme Christine Bermond qui en soutien de Mme La Présidente fourni le plus gros du travail et est en arrêt de travail.

Le rapport financier sera joint au compte rendu de réunion et déposé sur la partie « AFP » du site internet de la commune de Villarodin Bourget. Sur proposition l'ensemble des membres présents se disent favorable pour ce changement.

# **Rapport Moral**

## **Les Missions de L'AFP : Entretien des zones par des agriculteurs avec contrat**

**Trois** contrats ont été réalisés avec les exploitants :

Mme Alexandra Kierski avec l'extension de l'Orgère pour la fauche et la pâture, Mme Nathalie Choiseau le bail a été réécrit avec l'extension des zones sur le village et le Groupement de la Partie le contrat a été totalement réécrit avec également des zones supplémentaires en cohérence avec leur gestion de troupeau, l'état des lieux sur site se fera au printemps. La rédaction des contrats se fera avec le soutien de la Société Economie Alpestre (SEA) et le coût est pris en charge par la ligne des compensations agricoles en lien avec le chantier du Lyon Turin.

### **Etat des lieux :**

Le conseil syndical réalise les états des lieux à l'automne avec chaque exploitant, Un propriétaire nous a fait remarquer que Laura Bellissand n'a pas respecté son engagement d'entretien. Le conseil syndical signale que l'état des lieux n'a pas été fait sur le Rival dessus. Laura a eu un bébé dans l'année et effectivement n'a pas fait tout ce qu'elle devait faire dans l'année 2022. (Il lui sera dit lors de la prochaine rencontre)

### **Panneaux d'informations :**

Deux panneaux ont été installés au rocher des amoureux pour rappeler l'importance de la biodiversité à préserver (panneaux écrit par l'AFP). Pris en charge par le dossier commun écrit par l'Association et TELT.

Cinq panneaux sont en cours d'élaboration sur la présentation des activités agricoles de notre territoire, pour une information de chaque activité agricole et à destination large auprès du grand public et seront posés au printemps 2023 sur les cinq sites du territoire (Orgère – Amodon- La Norma – Villarodin- Bourget).

### **Les chiens de protections :**

Suite à un souci de cohabitation avec les chiens de protection du Groupement de la Partie et la fréquentation du vallon de l'Orgère une réunion s'est tenue en mars 2022 en mairie, avec la participation de la SEA, les services de la DDT en charge du programme de la prédation, M le Maire, les membres du Groupement de la partie et les membres du conseil syndical. Un accord a été trouvé et mis en place pour l'été 2022. Le travail fourni par les bergers du GP a été concluant, la saison s'est déroulée sans problème.

### **Installation de Mobil Home sur L'Orgère :**

L'AFP a participé à la mise en place active du mobile Home à l'Orgère (zone en fond de vallon) pour la ferme des Arcosses afin que leur gestion de la zone se fasse dans de bonnes conditions. (Achat, transport, aménagement intérieur) et une grosse part de bénévolat et de temps par les membres du conseil syndical. Un kiosque destiné à la « vente » et à l'information sur l'agro pastoralisme a été installée sur le parking de l'Orgère.

La saison estivale de Mme Kierski fut concluante.

Mme La Présidente rappelle la présence de douze exploitations agricoles sur le territoire.

Le travail de rédaction d'un Contrat Pluriannuel de Pâturages pour Noémie Charrier sur l'Illaz, autour du Château d'eau d'Amodon et au Villeret, elle sera autonome pour l'abreuvement de son troupeau d'équidés.

Travaux de végétations sur Villarodin et le Bourget : Des terrains réouverts et débroussaillés par des actions manuels et mécaniques. Réception du chantier en Mai, les bois sur Villarodin ont été remis aux propriétaires.

Des piquets bois ont été posés pour limiter la dégradation sur les murets, important patrimoine. De plus, des piquets sont installés sur la zone de Rimollard dessous, pour un parc permanent.

### **Proposition du GIDA :** (Groupement Intercommunal de Développement Agricole)

Journée de visite à la ferme pour les propriétaires de terrains avec les agriculteurs et techniciens sera à prévoir pour l'automne 2023. En amont de cette journée il sera proposé aux personnes de formuler par des questions leur intérêt sur l'agro pastoralisme. De ce fait un cahier de doléances sera mis à disposition à la mairie aux heures d'ouverture.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

## **Travaux en 2023**

### **RTE (réseau de transport électrique) :**

Des travaux de végétations sont prévus pour 2025.

Constatant le travail peu satisfaisant effectué sous les lignes, les membres du conseil syndical ont rencontré à leur demande deux fois les techniciens de RTE, pour entamer une relation de travail.

Deux propositions leur ont été faites, voir ci-dessous la discussion :

Sur les différentes zones que vous avez proposées, les surfaces à entretenir par RTE sur les 9 prochaines années :

- La Touvière : **4011m<sup>2</sup>** à entretenir
- Sous Rimollard : **6948m<sup>2</sup>** à entretenir
- Plan Champ : **3054m<sup>2</sup>** à entretenir

Soit 14013m<sup>2</sup> à entretenir.

Les prochains travaux sont prévus en 2025, avec une périodicité de 9 ans, sauf un point spécifique où nous sommes obligés de venir tous les 6 ans.

L'entretien de l'ensemble de la zone nous coûtera 6 000€ en 2025, montant que l'on pourrait investir en cas de partenariat.

### **Comment pouvons-nous travailler ensemble pour la suite ?**

- Selon le même modèle qu'avec l'AFP de St Marcel : travaux de défrichage piloter par l'AFP via une entreprise habilitée aux travaux RTE et RTE participe à hauteur du coût d'entretien prévu soit 6 000€. L'AFP s'engage par la suite à entretenir sur la durée de la convention (mise en pâture),

□ Travaux réalisés directement par l'AFP, ou autre (type fédération de chasse par exemple), avec la même participation financière côté RTE et le même engagement d'entretien.

Dans les 2 cas, l'ensemble des propriétaires concernés devront signer une convention. Cette tâche incombe par ailleurs au demandeur.

Les membres du conseil vous soumettent ses propositions sachant que nous leur avons dit que des zones comme la « Touvière » sont d'intérêt écologique fort et qu'il n'est pas envisageable de faire des travaux de végétations à n'importe quel moment.

Un tour de salle est lancé pour avis et consultation des propriétaires.

Ce n'est pas le rôle de l'AFP de superviser ces travaux. RTE doit assumer leurs travaux et suivre les préconisations de l'AFP comme broyer les branches dans les endroits accessibles. Il va de soi qu'une réponse va être faite aux techniciens de RTE dans le sens des critiques émises à l'AG.

Une demande est faite par un propriétaire, pour la récupération des arbres après coupe. Il est rappelé que les arbres restent aux propriétaires de terrains.

L'AFP va prévenir les propriétaires en amont afin que chacun s'il le souhaite puisse couper et récupérer son bois. Premier travail prévu en 2025. Une réunion est prévue avec RTE.

**Pour ENEDIS** le travail de l'AFP consiste à prévenir les propriétaires en amont des travaux « si l'AFP est elle-même est prévenue en temps et en heure ».

Journée de ramassage des déchets en collaboration avec la mairie.

### **Tarifs de locations des pâturages :**

Classés en cinq catégories en Savoie, trois pour notre territoire et selon la qualité des terres l'indice est variable. Sur notre commune et suivant l'arrêté préfectoral les membres du conseil syndical avec l'expertise des techniciens de la SEA ont établi un tableau en 2019. Chaque année et suivant l'indice de fermage les loyers sont indexés.

En pièce jointe le document de travail de 2019 SEA et AFP.

### **Indemnités :**

Pour les propriétaires 2022 sur les zones d'Amodon, Provarel dessous (contrat avec les GAEC des Coulours) Le clos et le mont Cenis (contrat avec Agathe Bermond) Chacontal et rival dessus (contrat avec Laura Bellissand)

Une remarque dans l'assemblée le prix à l'hectare est trop bas, peut-on envisager une augmentation. Le sujet sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de 2023.

### **Election Membres du Conseil Syndical :**

La demande a été faite en amont par courrier, pas de réponse, Mme La Présidente renouvelle cette offre auprès des propriétaires présents. Pas de candidature.

## **Questions diverses**

- Peut-on soustraire une parcelle du périmètre de l'AFP et dans quelle mesure ?
- Articles R135-6. L135-7Cr, article 38 O, article 40D
- Qui peut proposer une distraction ?

\_ Le syndicat, Le(s) propriétaire(s) de(s) l'immeuble(s) concerné(s), et le Préfet.

Qui examine la proposition de distraction ?

\_ Dans le cadre d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un plan d'occupation des sols (POS), la demande est faite directement au préfet par le ou les propriétaires concernés.

\_ Dans les autres cas, le syndicat donne un avis sur la proposition de distraction. Il se prononce alors selon la règle de majorité spécifique : à la majorité du nombre total des membres du syndicat et non pas à la majorité des voix des seuls membres présents et représentés.

Si l'avis du syndicat est défavorable, la procédure est stoppée et le(s) immeuble(s) restent inclus dans le périmètre de l'AFP autorisée. Sinon, la demande de distraction, accompagnée de l'avis du syndicat est transmise au préfet qui doit recueillir l'avis de la commission départementale d'aménagement foncier.

## **Divers :**

### **Zone Spéciale de Carrière en Maurienne « Les tufs » Carte sur écran**

Pour rappel M le Maire en 2021 nous annonçait cette information depuis, Mme La Présidente a rencontré les garants du débat public en juillet 2022 et suit de très près les réunions d'informations portées par des citoyens, insistent auprès des propriétaires pour qu'ils s'informent.

Les propriétaires sont inquiets, par l'ampleur des travaux, des facilités pour les exécuter sans l'autorisation des propriétaires etc.

**Fin de l'Assemblée Générale à 20h30**